

La Gazette de L'Hospitalet du Larzac



EDITO DU MAIRE

Les mois de mars et d'avril sont les périodes de vote des comptes et du budget communal et assainissement. Vu le contexte financier actuel, nous jouerons la prudence. En fonction de nos moyens et du montant des dotations, des chantiers seront poursuivis ou entrepris cette année. Vous trouverez les détails des travaux complémentaires au cimetière et aux vestiaires du stade dans cette gazette.

Les demandes de financement de la rénovation de l'école ont été faites. Espérons que les réponses seront à la hauteur des engagements oraux et de l'intérêt porté par les financeurs (état, région, département, Europe) et... du travail des élus sur ce dossier depuis 3 ans.

Ces travaux nécessiteront la location de préfabriqués sur l'année scolaire prochaine à la charge de fonctionnement des communes du regroupement pédagogique intercommunal pour un coût estimé à 50.000€.

Le nouveau mode de collecte des déchets se met en place progressivement sur toutes les communes de la communauté. Pour l'Hospitalet, cela devrait fonctionner à partir du mois de juin ou plus vraisemblablement en septembre. Il ne portera ses fruits que si

chacun y contribue: compostage individuel ou collectif, tri, respect de l'usage des conteneurs, utilisation des déchetteries... Attention, les contrevenants s'exposeront à des amendes sévères.

En attendant les décisions gouvernementales sur l'obligation ou non du transfert de compétence eau assainissement, la communauté de communes poursuit les travaux engagés sur ce dossier avec un état des lieux sur toutes les communes. Cet état des lieux est en cours sur l'Hospitalet.

Le Maire, Thierry CARTAYRADE

A LA UNE



Le Camping change de mains → → →

Cédric et Clémence passent le relais !

Les habitués de ce lieu de vie privilégié en saison estivale devront s'y faire... Aujourd'hui Cédric et Clémence ont d'autres projets. Il faut dire qu'ils s'y sont tellement investis qu'il est presque inimaginable de ne plus les y voir... tout au moins au service, car nous aurons la joie de les garder sur l'Hospitalet.

Arrivés il y a 9 ans, c'est avec une énergie débordante que leurs journées s'enchaînaient à un rythme effréné. **Cédric aux fourneaux passant de commis à cuisinier, de barman à gérant, mais également à la maintenance technique et environnementale de tout le**

complexe. Et puis Clémence à courir partout passant de serveuse de restauration à barmaid, hôtesse d'accueil, gérante, mais aussi à l'entretien des bungalows derrière le volant de sa « cacahuète ». De belles années pour la population devenue adepte de cet espace alliant tranquillité, moments joyeux, cohésion, plaisirs partagés simples et authentiques et bien d'autres qualificatifs leur ressemblant.

La fin d'un trait d'union professionnel qui nous l'espérons les portera vers une vie encore plus belle !

Un grand MERCI au nom de tous ceux à qui vous allez manquer indiscutablement !



Mais cette fin est aussi le début pour quelqu'un. **Et le Camping Au Tour de l'Aveyron accueille désormais ses nouveaux propriétaires : Ils s'appellent Damien et Sarah.** Respectivement âgés de 46 et 44 ans, ils sont originaires de la Vendée, à Saint Gilles Croix de Vie en bord de mer, et arrivent en Aveyron au terme de plusieurs années de quête du Graal des Campings ! et c'est à l'Hospitalet qu'ils le trouvent et qu'ils vont poser leurs valises. Il faut dire qu'ils pourraient être de la même famille que Clémence et Cédric tant leurs personnalités sont ressemblantes : souriants, agréables, dynamiques, humbles, joviales... les qualificatifs ne manquent pas. Fans de théâtre qu'ils ont pratiqué pendant plusieurs années, de randonnées, de course à pied pour Damien, c'est **accompagnés de leurs 2 filles Alexane et Alyssa (18 et 15 ans) qu'ils arrivent plein d'entrain, d'envies, d'idées, d'espoirs...** Après plus de 20 ans en tant qu'agriculteur dans le domaine des vaches laitières pour Damien, et comme assistante de gestion dans une entreprise de signalétique pour Sarah, ils rêvaient de grand air, d'espaces aux populations plus authentiques, d'une vie moins

dense, plus calme, loin du tumulte des côtes touristiques. C'est donc un virage à 90° qui s'opère dans leurs têtes avant de se lancer dans les différentes formations pour maîtriser la gestion d'une structure dans laquelle ils le savent, ils devront être polyvalents. Ils sont prêts, même s'ils réfléchissent encore beaucoup, ce qui est sûr, c'est que les qualités d'organisation et de gestion de ce commerce sont telles, que **pour cette première année ils resteront dans les traces de leurs prédécesseurs**. Quelques idées continuent à germer pour s'appropriier les lieux, mais rien qui ne saurait chambouler le quotidien de la clientèle qu'ils espèrent retrouver aussi nombreuse et fidèle.

Et puis comme rien ne va changer, c'est notre jolie Laura TOMAS que nous retrouverons au service et sur laquelle ils comptent beaucoup pour les accompagner dans leurs débuts peut être hésitants. Ah oui, les biquettes et les poules restent aussi 😊

Alors nous n'avons qu'une chose à leur dire : **Merci d'être là et plein succès dans votre aventure. Comptez sur nous pour vous aider à poursuivre le travail engagé pour faire vivre notre beau village.**

Rendez-vous pour la réouverture le Vendredi 25 Avril 2025

Mais nous vous en reparlerons plus tard sur la page Facebook de la Mairie

J'PEUX PAS
- j'ai -
Camping

VIE MUNICIPALE



Budget 2025 : des prévisions maîtrisées pour cette dernière année de mandat

Depuis le début du mandat, nous avons joué la transparence sur les finances communales et toute la communication a été faite pour chaque euro dépensé. Là où certains y voient de « l'autosatisfaction », d'autres sauront apprécier la justesse des actions menées avec conviction et leurs plus-values pour le village. La fin d'un volume important de crédits a permis de relever le niveau de la jauge et autorisé la **réalisation d'actions visibles** par simple autofinancement et ce malgré la baisse constante des dotations et contributions. **C'est un exercice qu'il a fallu dompter et nous l'avons fait, nous permettant de disposer d'un fond de roulement sécurisé.**

La recherche de financements participatifs a été lancée chaque fois que c'était

possible, et la moindre subvention demandée. Les contraintes administratives liées au montage des dossiers pour quelques euros récupérés ont été souvent chronophages, mais **c'est ainsi que nous avons pu nous permettre d'atténuer les coûts finaux** quel qu'en soit le prix.

L'heure n'est plus au rattrapage du retard, mais à l'engagement vers des projets nouveaux, réfléchis sur du long terme, et que les futures équipes sauront poursuivre avec la même énergie : La rénovation énergétique de l'école et à échéance plus longue, l'opération Cœur de Village notamment.

Le point sur le dossier de rénovation énergétique de l'école

Après plus d'un an de travail acharné, des réunions pluridisciplinaires, des projets vus et revus, des financements larges puis réduits, des rencontres avec l'Etat et les collectivités pour les garanties participatives, **nous voilà dans la phase finale, celle de l'attente des autorisations de lancement**. Un projet ambitieux mais extrêmement réaliste (et ça c'est l'Etat qui le dit.), étalé sur 2 ans (2025/2026 et 2026/2027) pour respecter le cycle scolaire.

Dès septembre 2025, les élèves seront déplacés pour les 10 mois d'école vers des structures modulaires adaptées afin que les artisans travaillent sans discontinuer et pour nous permettre une rentrée scolaire en septembre 2026 dans des locaux refaits à neuf. Ce dossier rondement mené, ne laisse aucune place à l'imprévu et a été pensé dans l'intérêt de tous, mais en priorité des enfants et des enseignantes. Une rentrée en septembre 2025 qui s'annonce donc mouvementée mais la gêne occasionnée en vaudra vraiment la chandelle, alors nous comptons sur la compréhension de tous pour contribuer à la réussite de cette aventure 😊

Cimetière : des cavurnes clés en main



La crémation est un mode d'inhumation de plus en plus choisi par les familles. Si ce choix ne touchait qu'1% des familles en 1980, il est aujourd'hui autour de 40%. La commune de L'Hospitalet a ainsi pris en compte ce nouveau besoin exprimé.

Maintenant que l'extension du cimetière est faite, les nouvelles concessions sont disponibles. Parmi les tracés que nous avons prévus, il y a les concessions simples, les doubles, et **un espace dédié aux cavurnes**.

Parce-que le deuil est suffisamment douloureux pour les familles et que les démarches administratives viennent s'ajouter à cette épreuve, nous avons fait le choix de proposer des concessions clé en main. **Un produit fini de qualité qui ne nécessitera qu'une démarche d'acquisition auprès de la commune** et une inhumation qui pourra se faire immédiatement.

Une modification des tarifs sera prise par délibération pour intégrer le coût de l'ouvrage qui sera intégré sur la durée de concession choisie par la famille. Fin du chantier pour la rentrée de septembre.

Aménagement paysager de l'entrée du cimetière

Maintenant que l'appentis de la chaufferie du cimetière revêt une façade toute neuve, que les anciennes plaques du monument au mort y ont été solennellement posées et que les deux vieux cyprès ont été coupés afin de sécuriser le passage **l'aménagement paysager sonnera la fin d'une remise en état bien méritée**. Alors oui, on a coupé 2 arbres et on a hésité un moment, mais au-delà des branches menaçant de tomber, les retombées de feuillage, brindilles, boules et écorces jonchaient le sol et les escaliers, le rendant glissant, en plus de l'humidité infligée aux murs de l'église.

Cet espace n'étant pas très bien exposé, nous avons fait le choix de planter des essences ne nécessitant pas d'arrosage intensif et de nature résistante, le tout sur un tapis de gravier bicolore. Encore un peu de patience, ce sera un chantier de printemps.

Remise en état des vestiaires du stade

Longtemps laissés à l'abandon les installations dédiées au stade de foot reprennent vie petit à petit. **Après la rénovation complète du club house en 2024 et afin de répondre aux besoins des équipes de l'USLV ayant élu domicile à l'Hospitalet de façon quasi permanente, notamment l'école de foot, l'heure est venue de rendre ses lettres de noblesse aux vestiaires condamnés faute d'entretien et devenus insalubres.**

C'est donc une nouvelle enveloppe budgétaire qui sera dégagée sur le budget de fonctionnement pour des travaux une nouvelle fois réalisés en régie par Joël Privat : après avoir déjà éliminé les fuites de la toiture avec une reprise de l'étanchéité, les travaux de plomberie, la pose de faïences dans les douches, toutes les peintures des murs et plafonds seront effectuées dans les 3 prochains mois.

Un travail colossal qui ne manquera pas de faire la différence pour la plus grande joie des équipes qui nous l'espérons en prendront le plus grand soin ; « montre-moi ta maison je te dirai qui tu es... ».

Un petit avant après vous sera fait dans la prochaine Gazette.

NB : la bonne nouvelle aussi... tables et chaises neuves viendront remplacer le matériel plus que douteux du club house !

C'EST A L'HOSPITALET

Nouveau mode de collecte des déchets



C'était un rendez-vous attendu. **Le 04 février dernier, la communauté de communes a présenté les détails du nouveau mode de collecte des déchets qui se met en place progressivement sur le territoire.** Seule une trentaine de personnes s'était déplacée. C'était le bon moment pour poser les questions en suspens et s'approprier les nouvelles lignes de conduite à intégrer dans nos habitudes. Une présentation extrêmement bien maîtrisée par Karine FABREGUETTES, chargée de mission environnement à la CCLV aux côtés d'Yves MALRIC, maire de La Bastide Pradines, Vice-Président délégué.

Communiqué de la CCLV :

« **Trions mieux, trions juste !** A partir de janvier et de façon progressive, la Communauté de communes Larzac et Vallées engage la refonte du mode de collecte des déchets. Objectifs : **une meilleure maîtrise des coûts du service**, une vraie réduction de nos déchets à la source.

Cette évolution est nécessaire. **Les coûts de transport et de traitement des déchets ont augmenté** ces dernières années : ils représentent aujourd'hui 50% du budget consacré par la Communauté de communes à la gestion des déchets. Pour les ordures ménagères (sacs poubelles noirs), ces coûts **atteignent aujourd'hui 236€ la tonne, soit +80% en six ans !**

Face à ces enjeux financiers, mais aussi à l'exigence écologique, la Communauté de communes met en œuvre un nouveau mode de collecte. **Les bacs roulants vont laisser place à des colonnes d'apport volontaire.**

Les points de collecte seront moins nombreux mais mieux répartis. Ils seront installés près des principaux axes de circulation, afin d'être aisément accessibles pour tous les usagers sur leur trajet quotidien.

Pour faciliter le tri sélectif, tous les points de collecte seront équipés de trois colonnes, dédiées respectivement aux ordures ménagères, aux emballages recyclables et aux contenants en verre.

Grâce à cette nouvelle solution de collecte, les usagers n'auront plus besoin de se procurer des sacs jetables jaunes : un cabas leur sera fourni pour transporter leurs déchets d'emballages recyclables, qu'ils n'auront plus qu'à vider dans la colonne prévue à cet effet.

Le nouveau système de collecte est en cours de déploiement sur les communes de la vallée de la Sorgues, de la vallée du Cernon et du Guilhaumard. **Les communes du Larzac, dont l'Hospitalet du Larzac, seront dotées de colonnes entre juin et septembre 2025. Un courrier sera adressé à tous les habitants de votre commune afin d'indiquer, par avance, les nouveaux points de collecte qui seront en service.** Pour terminer les colonnes seront déployées sur le secteur de la Vallée de la Dourbie fin 2025.

La Communauté de communes Larzac et Vallées multiplie les initiatives pour maîtriser le coût de la collecte et sa répercussion sur le budget des foyers : **incitation au compostage, encouragement au réemploi avec un caisson dédié à la déchetterie de La Cavalerie. Le nouveau mode de collecte va permettre à la fois d'optimiser le service et de favoriser la valorisation des déchets.**

Merci à tous de « trier juste » et de réduire vos déchets autant que possible, afin que, budgétairement et écologiquement, notre territoire soit pleinement gagnant !

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : <https://le-juste-tri.com/> »





La minute de la poste : l'agence vous met en vitrine

Vous l'avez certainement remarqué, l'Agence Postale communale accueille depuis quelques temps, les tableaux de Bruno FONS dont vous aviez déjà pu admirer le talent lors de l'exposition à la salle des fêtes en juillet dernier.

Les locaux étant spacieux, nous avons pensé qu'il serait opportun de créer une vitrine des savoirs faire locaux. Pour une simple envie ou pour un cadeau unique, il s'agit avant tout d'encourager les talents du village qui souhaitent profiter de cet espace de proximité et exposer leurs créations. Un lieu partagé aux heures d'ouverture de la poste qui ne manquera pas de susciter la curiosité et certainement l'envie. Un échantillon de chaque créateur donnera sans nul doute de la vie et de la couleur à ce service.

Peintures, bijoux, couture, tricot, gravure etc... vous êtes déclarés...n'attendez pas et faites-vous connaître auprès de Pascale MARTIN à l'Agence Postale.



Par ailleurs : Évolution des tarifs de timbres postaux

Les tarifs courrier et colis du service universel postal augmenteront en moyenne de 6,8 % au 1er janvier 2025.

Le tarif de la **Lettre verte**, pour les envois du quotidien, qui était de 1,29 € en 2024, s'élèvera à **1,39 € en 2025**. Le tarif de la **Lettre services plus**, pour les envois de documents les plus importants nécessitant des notifications de suivi, sera de **3,15 €** contre 2,99 € en 2024. Le tarif de la **e-lettre rouge (3 feuillets)**, pour les envois urgents distribués le lendemain, **restera inchangé à 1,49 €**.

Le tarif de la **Lettre recommandée de 20 g** passera de 5,36 € à **5,74 €**. Le prix de la **Lettre internationale de 0 à 20 g** évoluera de 1,96 € à **2,10 €**. Ce tarif unique permettra aux clients d'envoyer leurs lettres vers tous les pays du monde. Le tarif du sticker « suivi », solution qui permet aux clients particuliers de disposer d'informations sur la distribution de tous leurs courriers munis de ce sticker, restera inchangé à 0,50 €



De l'école aux Musées

Le 14 février dernier, La classe de CM1 CM2 a visité le **musée de L'Hospitalet** avec Francis Jeanjean à l'animation, **sur le thème de l'antiquité**.

Ce thème sera **poursuivi le 17 mars par une visite du musée de Millau** suivi **d'un spectacle de théâtre** à la Maison du peuple "Bonnes Ondes" sur le thème du harcèlement.

Les CP CE1 CE2 eux, se rendront au **musée Denys Puech de Rodez** le 4 mars dans le cadre du projet "Musée Imaginaire" autour des œuvres de l'artiste aveyronnais Eugène Viala.

Un riche programme culturel venant étayer les connaissances de nos élèves en joignant l'utile à l'agréable.

Le plomb de la Gaule

A Orléans, depuis 2022, la découverte d'une nécropole antique a permis entre autre de mettre à jour

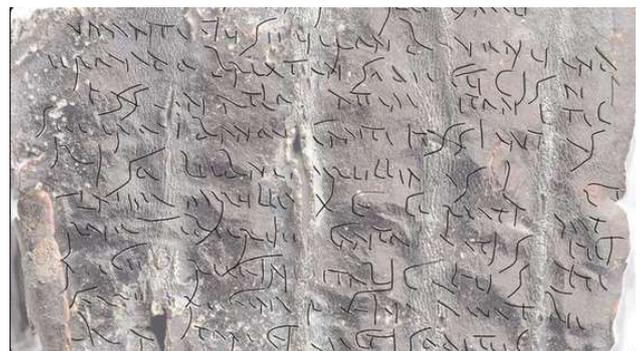
22 tablettes de malédiction. Cette nécropole a été occupée entre le Ier et le IIIème siècle de notre ère, à l'époque gallo-romaine, lorsque Orléans (Cenabum) faisait partie du territoire Carnute. Ces petites tablettes en plomb, dites aussi tablettes de défexion, sont gravées d'inscriptions appelant à toutes sortes de sortilèges: sortilèges amoureux, malédiction d'un concurrent commercial ou d'un rival... Elles sont ensuite repliées et déposées dans des puits ou des tombes. La présence d'autant de tablettes dans cette nécropole pourrait être le signe d'un groupe social particulier lié aux pratiques de la magie.

Ces tablettes présentent des formulations très proches de celle de l'Hospitalet qui montrent l'existence de rituels communs (un « bréviaire » de formules magiques utilisées dans un grand espace de la Gaule).

Le gaulois est une langue parlée donc les écrits sont extrêmement rares. Les caractères utilisés proviennent du latin ou du grec. D'où l'importance de ce type de pièces archéologiques pour mieux éclairer cette langue celte.

Pour en savoir plus visitez le centre archéologique de l'Hospitalet et suivez le lien

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-entretien-archeologique/les-tablettes-de-malediction-9624359>



Etat Civil

Naissance : Kiara DE SALES ALVES née le 28 janvier fille de Robert DE SALES ALVES et Emmanuelle BEAUDET





Expo de peintres amateurs : l'édition 2025 se prépare

Forts de notre première édition en 2024, c'est avec plaisir et confiance que nous proposons de renouveler l'expérience cette année et d'exposer à la salle des fêtes de l'Hospitalet du Larzac les peintures d'artistes amateurs locaux. C'est donc l'heure pour vous de vous préparer à cet événement : recensement de vos tableaux, finalisation des travaux en cours ou créations nouvelles en vue de vous exposer, il est temps pour vous d'oser !

Que vous pratiquiez, l'huile, l'aquarelle, le fusain, le pastel, le crayon... tout s'expose. Faites-vous confiance, ce n'est pas un concours. Que vous ayez 3 toiles/dessins ou bien 15 vous aurez une place dans l'aventure et vous serez surpris du plaisir que vous procurerez aux visiteurs.

Les dates ne sont pas encore définitives mais l'exposition durera les 2 semaines précédant la fête locale en Juillet (probablement semaines 28 et 29)

Vous devrez être disponibles certains après-midi pour tenir l'exposition. La permanence se fera à tour de rôles avec l'ensemble des exposants.

Voilà pour les premières informations. Le bulletin d'inscription à découper ou à récupérer au secrétariat et à la Poste est à retourner à la mairie à mon attention (Corinne AUTIER, 1^{ère} adjointe) avant le 20 mai. Une réunion avec les exposants aura lieu fin mai/début juin pour caler l'organisation et le vernissage.

"L'art lave notre âme de la poussière du quotidien." Pablo Picasso



BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPOSER Exposition « Arts d'Ici » – Juillet 2025 Salle des fêtes de l'Hospitalet du Larzac



Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Cocher les cases utiles :

Je souhaite exposer et m'engage être présent(e) pour l'installation, le vernissage et la permanence pour tenir l'exposition

Mes créations sont de type :

Huile Acrylique Aquarelle Gouache Fusain/Crayon/Pastels

Autres = Nombre de créations (approximativement) :

Mon activité artistique est déclarée et je peux vendre : N° SIRET.....

Mon activité artistique n'est pas déclarée et je ne vends pas

Bulletin à retourner avant le 20/05/2025 à :

Mairie de l'Hospitalet – Corinne AUTIER 1^{ère} adjointe – 20 Grand 'Rue – 12230 L'Hospitalet du Larzac



EN BREF



Les Charels : 2025 et déjà tout un programme

Dimanche 26 janvier dernier, 53 personnes sont venues fêter les rois autour des galettes et royaumes. Un après-midi dans la bonne humeur et la convivialité pour bien démarrer la nouvelle année. Mais Les Charels, c'est aussi une organisation bien rodée et qui ne manque pas d'idées pour passer des moments festifs.

Le mercredi 26 mars, associés avec les clubs de Nant,

nos aînés se rendront au spectacle d'Holiday on Ice au zénith de Montpellier.

Spectacle en début d'après-midi, où chacun aura prévu son pique-nique du midi, et c'est déjà complet avec les 55 participants occupant un bus entier ! Encore une belle sortie en perspective.

Pour le reste de l'année... un voyage de plusieurs jours, le loto, un repas...mais le bureau vous tiendra au courant en temps utiles.



Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Comment se faire recenser ? : en mairie ou sur le portail du service public sur le site internet de la mairie.

<https://www.lhospitaletdularzac.fr/demarches-infos-pratiques/>

OLD : la commune concernée

Un projet d'arrêté préfectoral "réglementant la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt" vient d'être élaboré par les agents en charge de la "Défense des Forêts Contre les Incendie (DFCI)" du "Service Biodiversité, Eau et Forêt" - "Unité Milieux Naturels Biodiversité et Forêt" de la DDT de l'Aveyron.

Ce nouvel arrêté remplacera à terme l'arrêté préfectoral n°12-2021-01-07-005 sur les OLD du 7 janvier 2021 actuellement en vigueur. Depuis cette date, **91 communes de l'Aveyron - dont L'Hospitalet - sont concernées par les OLD** ;

Lancement de la consultation officielle du public Les éléments de la consultation sont disponibles dans le lien Internet ci-après :

<https://www.aveyron.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations/Consultations-en-cours/Arrete-prefectoral-reglementant-la-prevention-des-incendies-de-foret-par-le-debroussaillage>

Les contributions sont attendues d'ici au mercredi 5 mars 2025 en utilisant la procédure dématérialisée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-du-public-projet-d-arrete-prefectoral-2>



Vos plantations empiètent sur le domaine public ? vous prenez des risques !!

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. **Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.**

– Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 1 16-2-5 0 du Code de la voirie routière).

– Au-dessus d'un chemin rural (article R 161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Ce qui change en 2025

Obligations légales de débroussaillage : l'information des acquéreurs et des locataires de biens devient obligatoire en 2025 : À compter du 1er janvier 2025, **les propriétaires de biens immobiliers situés dans des territoires particulièrement exposés au risque d'incendie devront informer les acquéreurs et les locataires sur les obligations légales de débroussaillage (OLD).**

À partir du 1er janvier 2025, la loi vient préciser la nature et le contenu, ainsi que les caractéristiques et les niveaux de performance des matériaux, équipements, appareils et systèmes des prestations bénéficiaires du taux de TVA à 5,5 %.

Elle vient également détailler les conditions de mise en œuvre de ces prestations de **rénovation énergétique**.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050823106>

Les conditions pour bénéficier de **MaPrimeRénov'** ainsi que **les montants de l'aide ont évolué au 1er janvier 2025**. C'est une aide publique **accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés de logements, construites depuis au moins 15 ans en métropole**. Elle concerne les logements occupés à titre de résidence principale (par le propriétaire lui-même ou par un locataire) et sert à aider à financer des travaux pour améliorer la performance énergétique d'un logement. Pour bénéficier de l'aide, il est également obligatoire de recourir à un professionnel conventionné reconnu garant environnemental (RGE) pour réaliser vos travaux.

Frais bancaires : les virements instantanés gratuits à partir du 9 janvier. Dans toutes les banques françaises, émettre un virement instantané devient une opération gratuite.

Des nouvelles règles pour les locations touristiques en 2025

La fiscalité des locations aux touristes de biens immobiliers meublés change en 2025 : un nouveau taux d'abattement fiscal est fixé, le diagnostic de performance énergétique (DPE) devient obligatoire, et les pouvoirs des maires de communes est élargi.

DPE : interdiction de location des logements classés G

À partir du 1er janvier 2025, les logements situés en France métropolitaine dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) correspond à la lettre G ne pourront plus être proposés à la location.

En matière de santé :

Encore moins de plastique : Les structures accueillant des enfants ne vont plus pouvoir utiliser des contenants alimentaires en plastique pour la cuisson, le réchauffage et le service. Cela concerne les écoles, crèches et établissements médicaux spécifiques des communes de 2 000 habitants et plus.

Nouvelle version du Carnet de Santé accordant une place plus importante à la Prévention (sommeil, écrans, activités physiques, dépistage des troubles de neuro-développement, éducation non violente, etc...)